



COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND  
59158

03.27.21.66.99

accueil.mairie@thunsaintamand.fr

# Mise en service du logiciel Gestion Cantine



Chers parents,

Je vous informe que nous avons opté pour la mise en place pour le portail famille du logiciel Gestion Cantine, cet outil va vous permettre de gérer l'inscription de vos enfants au service restauration et sera à utiliser à compter de la rentrée des vacances d'hiver pour la réservation des repas pour vos enfants à la cantine.

Dans un premier temps, Vous allez recevoir un e-mail de confirmation avec identifiant envoyé par l'adresse mail [restauration@thunsaintamand.fr](mailto:restauration@thunsaintamand.fr) (ci-contre copie du mail).



jeu. 26/01/2023 14:41

restauration@thunsaintamand.fr

GESTION-CANTINE : Confirmation d'inscription

à accueil.mairie@thunsaintamand.fr

Bonjour.

Vous êtes maintenant inscrit sur notre système de réservation en ligne.  
Veuillez trouver ci-dessous vos identifiants :

LOGIN :

MOT DE PASSE :

Pour accéder au site, vous pouvez cliquer sur le lien suivant :

[https://www.gestion-cantine.com/FR/titulaire\\_login.php](https://www.gestion-cantine.com/FR/titulaire_login.php)

Je vous invite à suivre la procédure ci-dessous :

- Pour vous connecter à l'application, vous cliquerez sur le lien repris dans le mail.
- Une fois connecté, je vous demande de bien vouloir vérifier les informations vous concernant.

Par la suite pour vous connecter à l'application, vous pouvez utiliser sur votre smartphone l'application **Civox** en sélectionnant la commune THUN-SAINT-AMAND ou sur un navigateur en tapant l'adresse [https://www.gestion-cantine.com/FR/titulaire\\_login.php](https://www.gestion-cantine.com/FR/titulaire_login.php)

Le paiement de la cantine, à compter de cette date, sera modifié. Vous retrouverez votre facture sur votre espace cantine, et vous recevrez un titre de recette qu'il conviendra de régler à la trésorerie ou sur le portail **Payfip** via une carte bleue. Accessible sur l'application **Civox** ou sur l'adresse [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) en indiquant l'identifiant collectivité (037562) ainsi que la référence que vous retrouverez dans votre avis des sommes à payer.

En cas de difficultés, je vous invite à vous rapprocher des services de l'accueil de la mairie qui vous guideront dans vos démarches.

Je reste à votre disposition et espère que cette solution répondra à vos attentes.

Bien cordialement,



Le Maire,

J.N. BROQUET